TL 1443-21

DISCOURS DU DEPUTE ANTONIO MARIA PEREIRA

SUR TIMOR ORIENTAL

DEUX AGRESSIONS IDENTIQUES

Il y a juste une semaine les troupes d'un tout puissant et super-armé pays, l'Iraque, envahirent un pays minuscule et sans défense, le Koweit.

Un peu partout, les condamnations de l'agression ne se sont pas fait attendre. Le Conseil de Securité s'est réuni d'urgence et a aussi condamné l'attaque, en sommant l'Iraque de retirer immédiatement ses troupes du Koweit.

L'Iraque s'est justifié prétendant que ses troupes avaient été appelées par un groupe de "freres" du Koweit qui, dégoutés de l'évolution des choses dans leur pays, avaient décidé de faire un coup d'état.

Cette agression militaire de l'Iraque au Koweit, qui continue a susciter l'indignation de tout le monde, n'est, en réalité,

qu'une copie, tirée sur papier carbone, de ce qui s'est passé en 1976 à Timor.

En effet, le 7 Décembre 1975, tout à fait comme il y a une semaine, les forces d'un pays puissant et super-armé - l'Indonésie - envahirent un territoire minuscule qui ne lui appartenait pas, le Timor Oriental, ayant comme but déclaré d'aider un "groupe nationaliste" mécontent qui avait constitué un "gouvernement provisoire" et demandé l'intervention du puissant voisin.

Comme aujourd'hui, il y a eu des protestions, bien qu'à une échelle plus réduite, car l'agression n'a pas eu lieu dans une zone tres sensible politiquement comme c'est le cas du Moyen Orient.

Mais le Conseil de Sécurité, tel que maintenant, ayant été immédiatement convoqué, adopta, à l'unanimité, la résolution n° 384 de 1975, qui a reconnu le droit inaliénable du peuple de Timor Oriental à l'autodétermination et à l'indépendance, en accord avec les principes des Nations Unies, et somma le gouvernement indonésien de retirer sans délai toutes ses forces du territoire occupé. Ces décisions ont été postérieurement confirmées par la Résolution n° 389 de 1976 du Conseil de Sécurité et par des délibérations successives de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Pour terminer les analogies, il faut souligner que la motivation réelle de l'attaque iraquienne a été la même de l'attaque indonésienne à Timor: le pétrole. Et que, dans les deux cas, les pays agresseurs sont des Etats non democratiques et militaristes avec deux des casiers les plus lourds de l'actualité dans le domaine des Droits de l'Homme.

L'agression et l'occupation militaire de Timor, dont nous nous occupons aujour'hui, a donc acquis, à la suite de l'invasion armée du Koweit, une surprenante actualité.

Il est impératif que tous les pays du monde condamnent, sans réticences, et dans des termes identiques ces attaques armées qui violent le Droit International et les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies. Il est inadmissible que pour des raisons de "real politik", en hommage à des considérations d'intérêt économique ou geo-stratégique, certains pays condamnent une attaque armée au Moyen Orient, en allant jusqu'à l'imposition des sanctions economiques à l'agresseur, mais qu'ils ayent tendance à ignorer ou a afficher une hipocrite position de neutralité devant une agression identique perpétrée dans le Sud-Est Asiatique. Le Koweit est le Timor de l'Orient et l'Iraque a agi exactement comme l'Indonésie. La condamnation de l'agresseur, comme l'exigence du retrait de ses troupes, devra donc être identique dans les deux cas.

LES PROGRES DES DROITS DE L'HOMME DANS LE MONDE

La défaite, à la suite de la derniere guerre, des régimes totalitaires de l'Allemagne Hitlérienne, de l'Italie fasciste et du Japon militariste, en 1945, a marqué le début d'une nouvelle époque pour l'humanité, fondée sur la démocratie, le respect des droits de l'homme et la fin des régimes coloniaux.

Afin que plus jamais des génocides, la pratique systématique de la torture, les camps de concentrations, les exécutions sommaires et d'autres horreurs ne puissent avoir lieu, la Déclaration Universelle des Droit de l'Homme a été promulguée en 1948, définissant les droits fondamentaux de l'homme que tous les pays sont tenus de respecter car ils se traduisent dans une véritable responsabilité internationale.

En ce qui concerne l'Europe Occidentale, la révolution portugaise de 1974 a marqué le début d'une nouvelle période de transition pour la démocratie. Deux mois plus tard la dictature des Colonels greques s'écroula, suivi, deux ans apres, en 1976, de la disparition, en Espagne, de la dictature du Général Franco. A partir de cette date, la démocratie, ayant comme son corolaire le respect des droits de l'homme, s'est imposée en Europe Occidentale comme régle unique et généralisée.

Comme conséquence de cette généralisation de la démocratie en Europe Occidentale, les empires coloniaux se sont aussi écroulés et des dizaines de nouveaux Etats, en Afrique et en Asie, ont pu exercer leur droit à l'autodétermination en devenant indépendants.

Mais le mouvement pour la démocratie et les droits de l'homme continua à progresser et dépassa la frontiere de la vieille Europe en s'étalant jusqu'à l'Amérique du Sud et du Centre. En Argentine, au Brésil, en Uruguai, au Pérou, au Chili, NICARAGUA tout au long du Continent Américain, les dictatures militaires qui utilisaient systématiquement la torture, les exécutions sommaires et tout l'arsenal des régimes totalitaires sont disparues, une à une, et à leur place des régimes démocratiques éclodirent.

Il s'en suit le continent asiatique: aux Philipines, au Pakistan, en Corée du Sud et même en Mongolie, des démocraties ont été implantées ou avant n'existaient que des régimes militaires totalitaires.

Il restait comme place forte du totalitarisme l'Union Soviétique de Brejnev et les autres pays européens de l'Est. Mais même là, dans ce monde privé de liberté qui paraissait bâti en béton armé capable de résister aux vents de la modernité - le miracle a eu lieu. Il commença en Pologne, et s'est propagé en Hongrie jusqu'à ce que les vents de la

Perestroika soufflant imparables, à partir de l'Union Soviétique de Gorbatchev, demolirent le mur de Berlin, en nettoyant des régimes totalitaires des pays de l'Europe Orientale.

Et même dans le Continent africain, ou le progres dans le domaine des droits de l'homme paraissait aussi impossible, on assista en Afrique du Sud, au Namibe, au Sénégal, EN BANE bientôt au Cap Vert, au Mozambique, en Guinée Bissau et en Angola, et dans bien d'autres pays, à la victoire de la démocratie et des droits de l'homme.

Actuellement, seule une petite minorité de pays continue irréductiblement imperméable à ce mouvement universel que Francis Fukyama a appelé de "Fin de l'Histoire", dans le sens de ce qui se passe partout dans le monde, apres la défaite des totalitarismes de droite et de gauche, représente un retour définitif aux grands idéaux de liberté et de démocratie de la Révolution française.

LE LOURD CASIER DE L'INDONESIE DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME

Un de ces rares pays qui continue sourd et aveugle à cette immense vague de liberté qui parcourt le monde, c'est l'Indonésie. Pays militariste - comme l'Iraque - ou la démocratie n'a pas le droit de cité, l'Indonésie utilise dans

ses territoires et dans le territoire occupé de Timor tout l'arsenal classique des pays totalitaires: le génocide, les exécutions sommaires, la torture, la censure, la suppression de toutes les libertés fondamentales.

Il est aujourd'hui du domaine public, parce que des centaines de témoignages indépendants l'ont confirmé, que à peu pres deux cent mille personnes, l'équivalent à un tiers de la population entiere de Timor Oriental, ont été exterminées, beaucoup ayant été torturées, des villages entiers ayant été déplacés dans des zones contrôlées et transformés en camps de concentration. Il s'agit d'un des plus graves génocides de l'Histoire moderne.

Génocide culturel –

Ces terribles et systématiques violations des droits de l'Homme continuent actuellement, comme le confirment les publications d'organisations absolument crédibles comme c'est le cas des rapports annuels de l'Amnesty International, de Asia Watch et du Departement d'Etat des Etats Unis sur les violations des droits de l'homme dans le monde.

A titre d'exemple, on peut lire à page 121 du Rapport de l'Amnesty Internationale pour 1989 que "la torture et les mauvais traitements aux suspects de crimes et aux détenus politiques ont été pratiqués frequemment et certaines des victimes sont mortes à la suite de ces mauvais traitements. L'Archevêque Ximenes Belo de Dili, a déclaré que la torture et le mauvais traitement des détenus étaient courants à Timor et

condamna les démentis gouvernementaux de ces pratiques. Les détenus ont été assujettis à des chocs électriques, a des agressions, à des brulures avec des cigarettes et à de nombreuses heures d'imersion dans des tanques d'eau."

Et le dernier rapport, du Departement d'Etat nort-americain sur les violations aux Droits de l'Homme dans le monde, de 1989, confirme ses graves atentats. Toujours à titre d'exemple, a page 850, on peu lire: "On estime que deux douzaines ou plus de civils on été tués par les militaires en Timor oriental en 1989 ... Des rapports digne de foi confirment que la torture et les mauvais traitements de suspectes criminels, de detenus et de prisoniers sont frequents".

A une époque ou la démocratie et le respect des droits de l'homme progressent partout; ou tous les pays civilisés constamment condamnent les violations des droits de l'homme quand et ou elles ont lieu - il est absolument intolerable que l'Indonésie continue a pratiquer systématiquement la torture et des exécutions sommaires à Timor.

UN PEUPLE QUI LUTE POUR SON INDEPENDANCE

Le peuple de Timor est, culturellement, de par sa langue et sa religion, différent du peuple indonésien. C'est un peuple qui

lutte pour son indépendance depuis 15 ans et qui aspire à ce a quoi tous les peuples ont droit selon la Charte des Nations Unies, la Déclaration de la Décolonisation et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme: l'autodétermination et le respect des droits de l'homme.

Cette autodétermination n'est possible qu'apres une consultation démocratique et libre à la population mauber, ce qui dépend uniquement de l'Indonésie. Comme il dépend de l'Indonésie la cessation immédiate des violations aux droits de l'homme qui continuent a être commises en ce moment à Timor.

La communauté internationale, qui réagit avec tellement d'indignation à l'invasion du Koweit, par l'Iraque, doit en faire autant vis-a-vis l'agression de l'Indonesie à Timor, parce que les deux actes sont identiques. Cette indignation ne doit pas être sélective, selon les régions ou les intérêts économiques ou géopolitiques en jeu.

La "real politik" a des limites - et ces limites sont les principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Droit International.

Ces principes impose que l'Indonesie cesse immediatement les graves violations aux Droit de l'Homme qu'elle continue à pratiquer a Timor et accepte l'exercise du droit à l'autodetermination par le peuple martyr de Timor oriental.